

3 mai 2024

Top 3 des nouvelles de la semaine

3. Une semaine avec le ministre de l'Éducation



Un journaliste de La Presse a passé une semaine avec Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, puis a publié <u>quatre articles</u> dimanche dernier. Ce dossier offre une incursion inusitée dans le quotidien du ministre et permet de mieux comprendre ses objectifs.

2. Une directive interdit la construction de toilettes mixtes dans les écoles

Une <u>directive</u> diffusée ce mercredi et entrée en vigueur le même jour interdit désormais l'aménagement de toilettes et de vestiaires mixtes dans les écoles publiques. Le ministre de l'Éducation avait annoncé son intention l'automne dernier et n'a pas attendu les recommandations du comité de sages sur l'identité de genre formé par son gouvernement pour officialiser cette interdiction.

La directive précise que toutes les toilettes et les vestiaires qui seront construits ou rénovés dans le futur ou dont l'avancement de la conception est inférieur à 30 % doivent être genrés. Toutefois, les centres de services scolaires doivent, selon la directive, « prévoir des toilettes individuelles, universelles et accessibles sans restriction pour les

élèves qui en ont besoin ou qui souhaitent les utiliser. Ces installations doivent être appropriées, sécuritaires et situées à des endroits stratégiques permettant une surveillance adéquate, comme dans une aire de circulation commune ».

Cité par Le Devoir, <u>le Conseil québécois LGBT a commenté la décision</u> du ministre : «« C'est basé sur rien. M. Drainville n'a pas consulté les experts. [La décision] est basée sur une méconnaissance de ce que sont les toilettes mixtes : des toilettes avec de vrais murs, de vraies portes », au bénéfice de plusieurs jeunes, et non pas uniquement des personnes trans ».

1. Interventions en cas de violence et d'intimidation : pas suffisamment de formation

Une mère a répertorié plusieurs erreurs de la part du personnel de l'école dans la prise en charge des situations de violence et d'intimidation dans lesquels ses enfants étaient impliqués. Elle demandait que le personnel soit mieux formé pour intervenir et la protectrice de l'élève lui a donné raison.

«La Protectrice recommandait alors que le personnel et les directions soient mieux formés sur la question.

Mais depuis, cette formation n'a toujours pas eu lieu parce qu'elle «n'est offerte par aucun organisme», arguait la responsable du traitement des plaintes dans une lettre, en février », rapporte <u>le Journal de Montréal</u>.

« En général, les plans de lutte contre l'intimidation visent la prévention, mais il y a très peu de détails sur la façon de gérer adéquatement l'intimidation une fois qu'elle est déjà là, remarque Mélanie Laviolette, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec. « Il y en a [des intervenants scolaires] qui se sentent démunis devant ces situations. Quand c'est rendu trop loin et que l'intimidation perdure, c'est là qu'il y a un manque.» »